



Compte Financier Unique (CFU) 2025

Généralisé à l'ensemble des collectivités territoriales à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) constitue désormais le cadre de référence de la présentation des comptes locaux. La CAB a anticipé cette évolution dès 2023 en s'engageant volontairement dans son expérimentation et sa mise en œuvre, ainsi qu'en créant un budget annexe dédié à la collecte et au traitement des déchets. Par ailleurs, elle bénéficie d'un dispositif de contrôle allégé sur le chapitre 012 et a étendu cette démarche au chapitre 011, formalisée par une convention signée avec la DGFIP en 2025.

L'étape de certification des comptes étant désormais programmée à compter de 2026, les CFU 2025 présentés ici, issus de la fusion entre le compte administratif et le compte de gestion, constituent un document unique de simplification et de transparence, contribuant à améliorer la qualité des comptes et à éclairer le débat démocratique sur les finances locales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions relatives à la budgétisation environnementale, les annexes du CFU intègrent les éléments de « budget vert ». Cette analyse permet de valoriser les choix d'investissement de la CAB au regard de leur impact environnemental. Pour l'exercice 2025, l'évaluation des dépenses a été réalisée selon six axes environnementaux : lutte contre le changement climatique (atténuation), adaptation au changement climatique, gestion de l'eau, économie circulaire et gestion des déchets, lutte contre les pollutions, et protection de la biodiversité. Les actions identifiées comme favorables concernent principalement les politiques de gestion des déchets ainsi que certaines opérations contribuant à la transition écologique.

Ce CFU s'inscrit dans un cycle budgétaire particulier lié au contexte de l'exercice 2026, marqué par le renouvellement des assemblées. Dans ce cadre, le Budget Primitif 2026 a été voté le 22 avril 2026 sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Les restes à réaliser de l'exercice 2025 en section d'investissement, établis à partir des engagements juridiques constatés au 31 décembre 2025, ont été intégrés au Budget Primitif 2026 afin d'assurer la continuité des opérations engagées. Ils sont définitivement arrêtés par le présent Compte Financier Unique 2025.

Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour l'ensemble des budgets annexes.

Enfin, la bonne gestion constatée les années précédentes se confirme en 2025 et permet à la collectivité de conduire ses projets dans des conditions optimales, tant sur le plan financier, avec un respect rigoureux des enveloppes budgétaires, que sur le plan opérationnel, avec une maîtrise des délais dans un contexte très dégradé des finances publiques nationales.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver les CFU 2025 suivants :

- **Budget Principal, pour l'exercice 2025**
- **Budget Collecte et traitement des Déchets pour l'exercice 2025**
- **Budget des Transports, pour l'exercice 2025**
- **Budget GEMAPI pour l'exercice 2025**

Le CFU 2025 du Budget Principal est présenté globalement et fait apparaître un excédent de **7 987 248.78 €** (hors restes à réaliser) et de **10 016 907 €** (restes à réaliser compris) qui sera repris au Budget Supplémentaire.

Le détail par budget, par chapitre et par opération pour l'investissement vous est également remis. Les dépenses des CFU consolidés 2025 de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'élèvent à **79.629 M€** (hors restes à réaliser).

Présentation consolidée des quatre budgets

BUDGET PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	56 360 188,29	52 211 388,97	4 148 799,32
Reports exercice N-1	6 928 051,72	3 089 602,26	3 838 449,46
Résultat brut de clôture =Total R + Reports N-1	63 288 240,01	55 300 991,23	7 987 248,78
Restes à réaliser	2 820 507,83	790 849,61	2 029 658,22
Résultat net de clôture=00 Total R+reports+RAR	66 108 747,84	56 091 840,84	10 016 907,00
BUDGET COLLECTE	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	16 100 268,12	15 498 493,00	601 775,12
Reports exercice N-1	132 306,60		132 306,60
Résultat brut de clôture =Total R + Reports N-1	16 232 574,72	15 498 493,00	734 081,72
Restes à réaliser	80 522,86	533 143,62	-452 620,76
Résultat net de clôture= Total R+reports+RAR	16 313 097,58	16 031 636,62	281 460,96
BUDGET DES TRANSPORTS	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	7 502 987,07	7 632 944,20	-129 957,13
Reports exercice N-1	1 758 534,96		1 758 534,96
Résultat brut de clôture =Total R + Reports N-1	9 261 522,03	7 632 944,20	1 628 577,83
Restes à réaliser	252 230,00	829 760,32	-577 530,32
Résultat net de clôture= Total R+reports+RAR	9 513 752,03	8 462 704,52	1 051 047,51
BUDGET GEMAPI	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	1 821 200,33	1 196 647,25	624 553,08
Reports exercice N-1	1 017 799,20		1 017 799,20
Résultat brut de clôture =Total R + Reports N-1	2 838 999,53	1 196 647,25	1 642 352,28
Restes à réaliser	140 460,00	322 733,10	-182 273,10
Résultat net de clôture= Total R+reports+RAR	2 979 459,53	1 519 380,35	1 460 079,18
Total consolidé des différents CFU 2025			
Total Réalisations	91 621 336,29	79 629 075,68	11 992 260,61
Total Restes à Réaliser	3 293 720,69	2 476 486,65	817 234,04
Total général	94 915 056,98	82 105 562,33	12 809 494,65

Le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 43 095 723,33 €

Dont report de l'exercice 2024 : 6 928 051,72 €

Dépenses : 30 679 593,11 €

Excédent de fonctionnement : 12 416 130,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 20 192 516,68 €

Dépenses : 24 621 398,12 €

Dont report de l'exercice 2024 : 3 089 602,26 €

Déficit global section d'Investissement : 4 428 881,44 €

Résultat Brut : 7 987 248,78 €

ETATS DES RESTES A REALISER :

Recettes : 2 820 507,83 €

Dépenses : 790 849,61 €

Résultat net de Clôture : 10 016 907,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 30 679 593,11 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **30 679 593,11 €**

Elles regroupent :

- Les dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de **27 949 710,72 €** en 2025, contre **27 618 051,71 €** en 2024, soit + 1.2%.
- Les dépenses d'ordre pour un montant de **2 729 882,39 €**.

Le résultat des chapitres se présente comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 5 404 924 28 €

Les charges du chapitre 011 représentent 19,34 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025, contre 16,39 % en 2024, traduisant une hausse de leur poids dans la structure budgétaire. Cette évolution s'explique principalement par des effets de périmètre (nouvelles imputations et transferts de charges), ainsi que par des dynamiques contrastées entre postes.

Les dépenses restent majoritairement concentrées sur le fonctionnement courant des services, l'entretien des infrastructures et les prestations externalisées (prestations de services, nettoyage, maintenance, énergie, réseaux et gestion du patrimoine). L'exercice 2025 est marqué par des évolutions contrastées : des baisses sur les fluides (eau - 154 K€, électricité -82 K€), les études (-99 K€), le nettoyage (-35 K€) ou encore les honoraires (-47 K€), tandis que certaines charges progressent fortement, notamment les réseaux (+93 K€), la maintenance (+37 K€), les combustibles (+30 K€), ainsi que plusieurs postes administratifs et de fonctionnement.

Par ailleurs, deux éléments expliquent en grande partie l'évolution du chapitre. D'une part, le compte 62875 intègre le reversement à la commune de Furiani au titre de la compétence fourrière, correspondant à la fois à 6 mois d'activité en 2024 et à l'exercice complet 2025, générant une dépense en année pleine.

D'autre part, la hausse du compte 6168 s'explique par la prise en charge des primes d'assurance construction, notamment pour le stade Armand Cesari et le centre technique communautaire (219 K€). Ces évolutions traduisent la montée en charge de certaines compétences, l'impact de nouvelles dépenses assurantielles, ainsi qu'un besoin élargi de maintenance et de gestion des équipements communautaires, en cohérence avec l'augmentation des nouveaux équipements et prévu dans nos ROB.

Chapitre 012 : Charges de personnel 9 746 300,64 €

Le chapitre 012 du budget principal s'élève à 9 746 300,64 € et représente 35% des dépenses réelles de fonctionnement contre 33.25% en 2024.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs liés à la dynamique de la masse salariale et aux mesures réglementaires et locales.

Tout d'abord, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) contribue mécaniquement à la progression des dépenses de personnel, en raison de l'évolution des carrières (ancienneté, avancements d'échelon et de grade), même à effectif constant.

Par ailleurs, l'augmentation du taux des cotisations patronales à la CNRACL, passé de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025, génère un surcoût de 123 341 €, constituant un facteur significatif d'évolution.

Les effets liés aux mouvements de personnel sont également déterminants. L'impact en année pleine des recrutements intervenus en 2024 est estimé à 259 461 €, tandis que les recrutements réalisés en 2025 représentent un coût de 249 486 €, partiellement compensé par des départs intervenus en cours d'année.

En outre, le régime indemnitaire (RIFSEEP) connaît une revalorisation globale de 125 011 €, portée notamment par la révision des modalités de l'IFSE intégrant davantage l'expérience professionnelle, ainsi que par l'évolution du CIA, incluant la mise en place d'une part supplémentaire liée à l'ancienneté.

Enfin, la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants au 1er janvier 2025 entraîne une hausse de 32 185 €.

Ainsi, l'évolution du chapitre 012 du budget principal résulte à la fois d'effets mécaniques sur la masse salariale, de mesures réglementaires et de choix de gestion en matière de ressources humaines, tout en intégrant le fait que certains postes bénéficient de financements spécifiques, dont une recette d'environ 150 K€ perçue en 2025 venant en atténuation des charges correspondantes. Ce qui ramène l'évolution de la masse salariale à +4.5%, dans le contexte, ce chiffre reflète une maîtrise marquée des décisions internes face aux contraintes externes.

Chapitre 014 : Atténuation de produits 4 779 161,29 €

A ce chapitre figurent les reversements de fiscalité qui correspondent aux Attributions de Compensation (AC) de Bastia, et de Furiani (4 191 260 €) et de la Dotation de Solidarité Communautaire versée depuis 2022 aux communes de Bastia, Furiani, San Martinu di Lota, Santa Maria di Lota, e Ville di Pietrabugnu (93 778,60 €), ainsi que le reversement de la taxe de séjour à l'Office du tourisme (466 K€).

Ce chapitre représente **17,1%** (2024 : 17.86%) des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 65 : Charges de gestion : 7 440 331,33 €

Ce poste représente 26,62% (2024 : **27,93%**) **des dépenses réelles de fonctionnement** et comprend notamment :

- La contribution au Service Incendie et Secours **5 199 K€** ;
- La participation à l'Office du Tourisme **601.6 K€** ;
- Les subventions allouées aux associations (secteur sportif) **350 K€** ;
- Les subventions allouées dans le cadre du Développement économique et l'animation du territoire **314 K€** et de la politique de la ville **152,8 K€** ;
- On y retrouve également la rémunération des élus (**268 K€**).
- La subvention au Comité d'Action Sociale et Culturel de la CAB : **106K€**
- Le reversement des AC au budget GEMAPI : **285K€**.
- Les dépenses d'informatique en nuage (Cloud) éligible au FCTVA : **165K€**
-

Chapitre 66 : Charges financières 307 161,10€

Les intérêts de la dette s'élèvent à **307 K€**. Ce remboursement des intérêts de la dette représente 1.09% des dépenses réelles de fonctionnement. (1.13% en 2024)

Chapitre 67 : Charges spécifiques 224 046.90 €

Ce chapitre correspond à des régularisations d'annulations de titres sur exercices antérieurs, d'un montant de 224K€.

Chapitre 68 : Dotation aux provisions et dépréciations 47 785 ,18 €

Conformément aux principes de prudence budgétaire, une provision a été inscrite au chapitre 68 afin de couvrir le risque de non-recouvrement des créances dont la valeur probable de recouvrement est inférieure à leur valeur nette comptable, notamment pour les titres datant de plus de deux ans et classés en créances douteuses et/ou contentieuses.

Chapitre 042 : Operations d'ordres de transfert entre sections 2 729 882,39 €

En 2025 dans ce chapitre nous retrouvons notre dotation aux amortissements pour un montant de **1 595 115,21 €**, l'étalement des deux indemnités de remboursement anticipés payées dans le cadre des renégociations de plusieurs emprunts (**36 K€**) ainsi que les régularisations d'écritures de cessions correspondant à la vente de terrains de la ZAE pour un montant de **1 098 667,47 €**, nous retrouvons ce même montant en recette de fonctionnement au chapitre 77.

Recettes : 43 095 723.33 €

Les recettes réelles (et mixtes : cessions) de fonctionnement s'élèvent à **36 167 671,61 €**.

L'excédent reporté de 2024 s'élève à **6 928 051,72 €**.

Chapitre 70 : Produits des services 1 282 847,23 €

Ces recettes représentent **3.5%** (4% en 2024) des recettes réelles de fonctionnement on trouve notamment :

- Produits de l'utilisation des équipements sportifs communautaires (cosec+ piscines) : **132.6 K€** ;
- Ecriture de régularisation des salaires versés pour la gestion du service des transports : **177 K€** ;
- Facturation de la mise à disposition de personnels au Budget GEMAPI : **340 K€** ;
- Mise à disposition du Stade A. Cesari : **158 K€** ;
- Charges de mise à disposition des personnels de la CAB pour la COLLECTE : **200 K€** ;
- Charges de structures facturées au budget GEMAPI : **100 K€** ;
- Charges de structures facturées au budget COLLECTE : **150 K€**.
- Locations diverses AVVIA : **10K€**

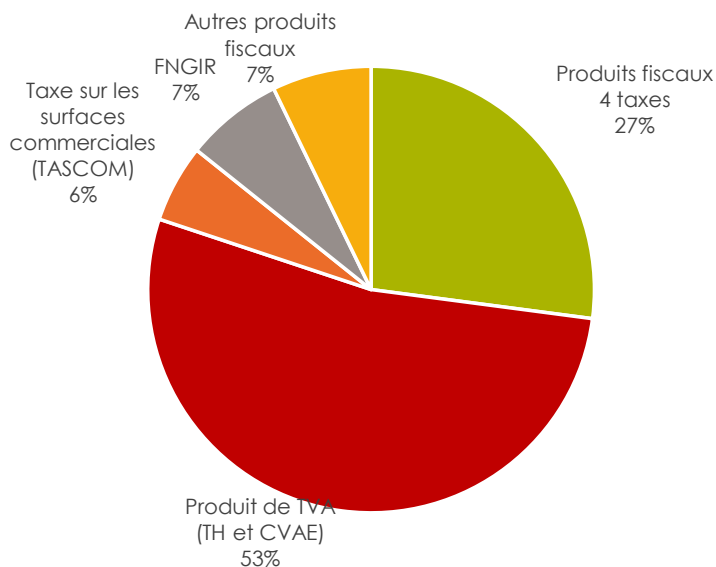
Chapitre 73 y compris 731 : Impôts et Taxes : 22 603 748,20 €

Les impôts et taxes s'élèvent à 22 603 748,20 € au compte administratif 2025 soit un taux de réalisation de la prévision budgétaire de 102 %.

Par rapport au compte administratif précédent, ce poste de recettes enregistre une progression de +0,14 %, contre une évolution de +2 % entre les CFU 2023 et 2024.

cha p.	Article	Libellé de l'article comptable	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025	Voté 2025
731	73111	Impôts directs locaux	5 966 975	6 254 793	6 078 559	6 240 045
		<i>dont Produit TH sur les résidences secondaires</i>	1 175 947	1 106 470	786 879	943 437
		<i>dont Produit FB</i>	1 096 049	1 152 058	1 179 004	1 195 079
		<i>dont Produit FnB + taxe additionnelle FnB</i>	27 819	30 780	30 857	31 082
		<i>dont Produit CFE</i>	3 649 634	3 927 098	4 070 447	4 070 447
		<i>dont Autres impôts directs locaux</i>	17 525	38 387	11 372	0
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	562 804	962 575	1 272 083	593 371
731	73114	Impositions forfaitaires sur les réseaux (IFER)	246 611	251 622	273 218	256 152
731	73118	Autres contributions directes - rôles supplémentaires	110 628	83 346	43 359	100 000
731	731721&2	Taxe de séjour	579 377	520 408	482 836	546 000
Total des produits fiscaux du chapitre 731			7 466 395	8 072 744	8 150 055	7 735 568
73	73211	Attributions compensation versées par les communes	77 700	77 700	77 700	78 000
73	73221	FNGIR	1 600 089	1 600 093	1 600 089	1 600 089
73	732221	Fonds de péréquation intercommunale et communale	894 378	825 224	756 764	825 000
73	7351	Produit de TVA (TH)	8 878 742	8 876 136	8 899 971	8 899 971
73	7352	Produit de TVA (CVAE)	3 117 144	3 120 991	3 085 959	2 997 960
73	7358	Régularisation de TVA au titre de 2024 en 2025	0	0	33 210	0
Total des produits fiscaux du chapitre 73 hors 731			14 568 053	14 500 144	14 453 693	14 401 020
Total des produits fiscaux du chapitre 73 y compris 731			22 034 448	22 572 888	22 603 748	22 136 588
Variation annuelle en €				538 440	30 860	
Evolution annuelle en %				2,4%	0,1%	

Structure des produits fiscaux communautaires 2025 (Chapitre 73 y compris 731)



Par rapport à l'exercice 2024, ce poste de recettes connaît une progression très faible en 2025 de +0,1% soit + 31 k€

Article 7351 et Article 7352 :

Le produit de TVA constitue la recette fiscale la plus importante dans le budget communautaire : 12,0 M€ soit plus de la moitié des produits fiscaux. En 2025, la CAB n'a bénéficié d'aucune croissance de son produit de TVA en raison de la contribution des collectivités territoriales à la réduction du déficit public.

En effet, la CA de Bastia perçoit une part de TVA nationale en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (depuis 2021). Jusqu'en 2024, le produit de TVA (TH) perçu par la CAB évoluait comme la TVA nationale.

En outre, la CA de Bastia perçoit également, depuis 2023, de la TVA dans le cadre de la suppression de la CVAE acquittée par les entreprises. Son montant est constitué d'une part socle (montant figé) et d'une part variable (le fonds d'attractivité économique des territoires ; FNAET). L'enveloppe nationale du FNAET est fonction de l'évolution nationale de la TVA.

En 2025, dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort national de réduction du déficit public, la TVA versée aux collectivités a été figée à son niveau de 2024 par la loi de finances pour 2025 ; l'Etat conservant sur son propre budget cette croissance de TVA (même faible : +0,5% entre 2024 et 2025). La CA de Bastia n'a donc bénéficié d'aucune croissance de TVA en 2025.

Article 73111 :

Le produit fiscal 4 taxes communautaires s'élève à 6,1 M€ en 2025 en baisse de -2,8% par rapport à 2024 entraînant une perte de recettes pour la CAB de - 176 k€. La baisse du produit fiscal de taxe d'habitation sur les résidences secondaires en est la seule cause.

En effet, la CAB connaît depuis 3 ans une baisse massive de son produit de TH sur les résidences secondaires de plus de 30% depuis 2023 liée aux difficultés rencontrées par la DGFIP avec la plateforme GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) qui collecte les informations sur l'occupation des locaux. Cette évolution se constate dans la plupart des territoires.

Concernant les taxes foncières et la CFE, ces produits ont progressé exclusivement en raison de la croissance des assiettes fiscales : le conseil communautaire n'ayant pas augmenté ses taux d'imposition en 2025. Cette augmentation des bases fiscales s'explique par un coefficient de revalorisation des valeurs locatives de +1,7% sous l'effet de l'inflation et par la croissance physique de bases notamment celles de CFE qui se sont avérées particulièrement dynamiques. Toutefois, la hausse de ces produits fiscaux fonciers n'a pas été suffisante pour compenser la baisse importante du produit de TH-RS.

Concernant les autres recettes de ces 2 chapitres budgétaires, on peut noter :

Le reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste figé en montant depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010/2011. Il s'élève donc à 1 600 K€ (même montant qu'en 2024) ;

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : cette recette connaît une évolution très erratique au cours des dernières années avec des écarts importants entre les montants notifiés en début d'année et les montants perçus. Ces écarts trouvent leur origine dans les régularisations importantes réalisées sur quelques établissements. En 2025, seule cette recette fiscale a connu une progression significative en passant de 963 k€ en 2024 à 1 272 k€ en 2025.

Produit de TASCOM notifié en début d'année et Produit de TASCOM perçu au compte administratif : les écarts en k€

Montants en k€	2021	2022	2023	2024	2025
Produit TASCOM (notification DGFIP - Avril)*	569	760	815	552	593
Produit de TASCOM perçu au CA	1 020	829	563	963	1 272
Ecart	451	69	-252	410	679

* D'après l'état de vote des taux d'imposition (n°1259)

Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) est figé nationalement à 1 Md€. Toutefois, l'attribution versée à la CA de Bastia poursuit sa baisse en passant de 825 k€ en 2024 à 757 k€ en 2025 en raison notamment de l'impact de la réforme des indicateurs de richesse et d'effort fiscal (réforme lissée jusqu'en 2028).

Chapitre 74 : Dotations et participations : 8 982 687,35 €

-Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 8 982 687,35 € au compte financier unique 2025 en baisse de -5,2% par rapport à 2024. (- 497 k€)

chap.	Article	Libellé de l'article comptable	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025	Voté 2025
74	741124	Dotations d'intercommunalité des EPCI	1 602 551	1 740 997	1 804 296	1 804 296
74	741126	Dotations de compensation des EPCI DGF	4 471 900	4 399 871	4 244 433	4 244 433
74	748312	D.C.R.T.P.	813 984	804 329	619 288	619 288
74	7483x	Compensations fiscales TF, CFE et THRS	1 470 248	1 623 376	1 782 679	1 778 135
74	74X	Autres dotations et participations	363 830	911 111	531 991	346 600
Total des dotations et participations du chapitre 74			8 722 513	9 479 684	8 982 687	8 792 752
Variation annuelle en €				757 171	-496 997	
Evolution annuelle en %				8,7%	-5,2%	

La Dotation Globale de Fonctionnement de la CA de Bastia, principale dotation de ce chapitre budgétaire, est composée de 2 dotations :

- **La dotation d'intercommunalité** qui connaît une progression en 2025 +3,6% par rapport à 2024 en raison de l'augmentation de l'enveloppe nationale de cette dotation de +90 M€ ;
- **La dotation de compensation** correspondant à l'ancienne part salaire de la taxe professionnelle connaît, à l'inverse, une diminution de -3,5% en 2025 par rapport à 2024 en raison des ponctions opérées sur cette dotation pour le financement interne de la DGF.

Ainsi, la DGF est en baisse en 2025 de -1,5% par rapport à 2024 soit une perte de -92 k€.

Il en est de même pour la **Dotation de Compensation des Ressources de Taxe Professionnelle (DCRTP)** qui est passé de 804 k€ à 619 k€ entre 2024 et 2025. La loi de finances pour 2025 avait en effet prévu de ponctionner de manière importante cette dotation d'Etat dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort national de réduction du déficit public. La CAB voit ainsi cette dotation qui, à l'origine, permettait d'équilibrer la réforme de la taxe professionnelle, baisser de -23% en 2025 par rapport à 2024. Cette baisse se poursuivra en 2026 avec une intensité encore plus forte.

La CA de Bastia perçoit également d'importantes compensations fiscales principalement en lien avec les exonérations et abattements en matière de CFE. Parmi les principales compensations, on peut citer : (Pour 2025 : 1 782 679 €)

- Compensation de l'exonération des entreprises assujetties à la base minimum dont le CA est inférieur à 5 000 € H.T. par an,
- Compensation au titre de la division par 2 des valeurs locatives de CFE pour les établissements industriels ;
- Compensation de l'abattement de 25% des bases de CFE en Corse.

L'assiette de CFE ayant été particulièrement dynamique en 2025 (cf. chapitre 73), les compensations fiscales ont également connu une croissance significative : près de +10% entre 2024 et 2025.

Et enfin, ce chapitre budgétaire comptabilise un ensemble de subventions en fonctionnement versées par les partenaires de la CAB dans le cadre de projets spécifiques notamment.

(Pour 2025 : 531 991 €)

Des subventions en fonctionnement :

- Financements européens INTERREG (56 K€ en 2025).
- Financements dans le cadre de la Prévention : (24.8K€)
- Financement Direction développement économique : (190 K€ au titre de 2025).
- Financement ARS (100 K€ en 2025)
- Financement dans le cadre de la convention de partenariat pour l'Efficacité Energétique : 20K€
- Financements DPV « études poches de pauvreté » : 13.5K€
- Et du FCTVA en fonctionnement (56 K€ en 2025),
- Financement dans le cadre du CRTE avec Marana Golo : 76K€

Chapitre 013 : Atténuation de charges (235 399,84 €)

A ce chapitre figurent les remboursements au titre de la prise en charges des arrêts de travail, ainsi que le remboursement des salaires des différents délégués syndicaux.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante. (1 964 321.52 €) +142% /2024

A ce chapitre figurent les recettes des revenus des immeubles, les refacturations des charges de fonctionnement, les remboursements de sinistres, et comprennent notamment :

Loyer ZAE et TIERS LIEU : **315 K€** ;
Loyer boutique stade AC : **12.8 K€** ;
Loyer mise à disposition SFR : **12.5 K€** ;
Loyer Office Français BIODIVERSITE : **55 K€**.
Loyer Centrale Photovoltaïque : **1.237M€**
Titre MASKA suite arrêt CAA Marseille : **220K€**
Charges budget Transports : **90K€**

Ce chapitre affiche une hausse marquée de +142 % par rapport au CFU 2024, principalement liée à des loyers issus des centrales photovoltaïques, dont le caractère est exceptionnel sur cet exercice. (1.2M€)

Chapitre 77 : Produits spécifiques (1 098 667.47 €)

A ce chapitre figurent les régularisations d'écritures de cessions correspondant à la vente de terrains de la ZAE pour un montant de **1 098 667.47 € (équilibré en dépense au chapitre 042 pour le même montant)**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 24 621 398.12 €

Les dépenses réelles d'investissement réalisées s'élèvent à **21 523 778.74 €**.
(Hors restes à réaliser) soit une progression de **100%**.

Le résultat reporté de 2024 s'élève à **3 089 602,26 €**.

Les dépenses d'ordre sont de **8 017.12 €**.

Les restes à réaliser figurent pour un montant de (790 849.61€).

Le résultat des chapitres se présente comme suit :

Chapitre 16 : Emprunts en euros (1 041 295.97 €).

A ce chapitre figure le remboursement du capital de la dette à hauteur de **1 041 295.97 €** (5% des dépenses réelles d'investissement contre 10% en 2024).

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 127 259.35€

+ restes à réaliser chapitre 20 (RAR 71 878.80 €)

Le chapitre 20, relatif aux licences et frais d'études, s'élève en 2025 à **127 259,35 €**. Il est majoritairement composé de dépenses de licences logicielles (environ 69 %), correspondant aux besoins récurrents de fonctionnement du système d'information (renouvellements et logiciels métiers).

Les frais d'études (31 %) concernent principalement des missions techniques liées aux eaux pluviales urbaines ainsi qu'à des opérations d'aménagement, notamment en zone d'activités économiques.

Ces dépenses traduisent à la fois le maintien en condition opérationnelle des outils informatiques et l'accompagnement des projets structurants du territoire.

Chapitre 204 : Subventions d'Équipement 143 500€

Le chapitre 204, relatif aux subventions d'équipement versées, s'élève en 2025 à **143 500,00 €**. Il correspond au versement d'une subvention au bailleur social ERILIA dans le cadre de l'opération « U Querciu ».

Cette dépense traduit le soutien de la CAB en faveur du développement de l'habitat, en accompagnement d'une opération structurante sur le territoire.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 1 904 771.28 €

+ restes à réaliser (RAR 718 970.81 €).

Les dépenses d'investissement du chapitre 21 (hors opérations gérées en autorisations de programme / crédits de paiement, emprunts et écritures d'ordre) s'inscrivent dans les missions de la communauté d'agglomération en matière d'aménagement du territoire, de gestion des infrastructures, de maintenance du patrimoine intercommunal, de services numériques et techniques, ainsi que de soutien aux équipements publics et sportifs.

Direction des Travaux 1.5M €

Direction des Travaux :

Les dépenses d'investissement de la Direction des Travaux s'élèvent à environ **1,51 M€** et couvrent l'ensemble des interventions liées à l'aménagement, à la modernisation et à la préservation du patrimoine intercommunal. Elles portent principalement sur les opérations de voirie et de VRD, la réfection et l'aménagement des infrastructures routières, ainsi que sur les interventions sur les bâtiments et équipements techniques du patrimoine communautaire. Elles intègrent également des études techniques et prestations d'ingénierie nécessaires à la conduite des opérations. Dans ce cadre, les dépenses comprennent également les actions de **maintenance du patrimoine bâti et des équipements techniques**, pour un montant d'environ **374 K€**, ainsi que les interventions relatives aux **installations énergétiques et de sécurité des bâtiments**, pour un montant d'environ **157 K€**.

Les opérations les plus significatives concernent notamment la route du CTM (135 K€) et la route de la fourrière (202 K€), ainsi que des investissements structurants sur les équipements sportifs, avec la pelouse du stade de Toga (231 K€), la pelouse du stade de Volpajo (78 K€).

Ces investissements traduisent une politique globale de maintien en condition opérationnelle, de sécurisation et de modernisation du patrimoine public, associant développement des infrastructures, entretien des équipements et amélioration continue des services rendus aux usagers.

Service informatique : 118 000 €

Les dépenses d'investissement du service informatique concernent la modernisation et le renouvellement du système d'information intercommunal.

Elles portent sur le remplacement de postes de travail et de matériels informatiques, l'acquisition de logiciels et de licences, ainsi que le renforcement des infrastructures télécom et réseaux.

Des travaux de câblage et d'adaptation des réseaux sont également réalisés sur différents sites administratifs, techniques et sportifs.

Ces investissements visent à garantir la continuité de service, la sécurité des systèmes d'information et l'adaptation des outils numériques aux besoins des agents et services.

Direction Développement économique / Tiers-lieux / Fablab : 82 700 €

Les dépenses d'investissement concernent l'aménagement, l'équipement et le développement des espaces dédiés à l'innovation, au numérique et au développement économique.

Elles portent principalement sur l'acquisition de matériels et équipements destinés aux tiers-lieux et au Fablab, ainsi que sur des aménagements permettant de soutenir les activités économiques et collaboratives du territoire.

Ces investissements contribuent au renforcement de l'attractivité économique et à l'accompagnement des nouvelles formes de travail et d'innovation.

Prévention : 11 800 €

Les dépenses de prévention concernent l'amélioration des conditions de travail et la sécurisation des espaces.

Elles portent sur l'acquisition d'équipements ergonomiques (sièges et fauteuils) ainsi que sur l'installation de vitrines de sécurité.

Ces actions, bien que limitées en volume, s'inscrivent dans une démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des agents.

Direction des Sports : 278 000 €

Les dépenses d'investissement de la Direction des Sports concernent l'équipement, l'aménagement et la modernisation des infrastructures sportives intercommunales.

Elles portent sur l'acquisition de matériels sportifs (tatamis, buts, filets, structures, protections), ainsi que sur des opérations d'aménagement et de modernisation des équipements.

Des interventions sont également réalisées sur les gymnases, stades, piscines et COSEC, incluant la remise en état ou l'amélioration d'équipements existants (vestiaires, sols sportifs, filets, équipements divers).

Ces dépenses traduisent une politique de maintien et de développement des équipements sportifs, visant à garantir leur sécurité, leur fonctionnalité et la qualité de l'accueil des usagers.

AP/CP : En ce qui concerne les projets pluriannuels, l'état des réalisations s'élève à : 18 306 486,14 €.

Les opérations gérées en AP/CP représentent en 2025, **85%** des dépenses réelles d'investissement :

Numéro de l'AP	Libellé	TOTAL AP	CP 2025	VIREMENTS DE CREDITS 2025	CP DM N°1 2025	MANDATE EXERCICE ANTERIEUR	TOTAL CP 2025	CA 2025
3020	Planification énergétique territoriale	400 000,00	285 000,00	-2 000,00		15 660,00	283 000,00	246 633,00
3022	Création d'un refuge et d'une fourrière animale - Fornacina	2 900 000,00	92 000,00		50 000,00	2 654 771,88	142 000,00	70 927,10
3023	Voies douces	13 200 000,00	2 500 000,00	-130 000,00	-1 670 000,00	324 532,77	700 000,00	205 564,83
3025	Tiers lieu dédié à l'innovation AVVIÀ - Toga	3 430 060,00	300 000,00		-200 000,00	2 894 471,48	100 000,00	84 803,89
3026	Requalification du terre-plein du port de commerce et création d'un parking relais - Toga	1 100 000,00	50 000,00				50 000,00	
3027	Aménagement des Friches Mattei - Toga	3 850 000,00	120 000,00		-73 000,00	104 601,60	47 000,00	38 988,00
3028	Démantelement STEP	3 300 000,00	110 000,00	18 000,00		72 754,00	128 000,00	127 183,56
3029	Modernisation du stade Armand Cesari	18 522 000,00	11 000 000,00	130 000,00	1 870 000,00	5 051 225,98	13 000 000,00	12 048 198,78
3030	Rénovation Complexe A Rinella	4 400 000,00	2 000 000,00		130 000,00	452 203,98	2 130 000,00	1 666 520,58
3032	Centre Technique	8 860 000,00	4 000 000,00		-800 000,00	749 587,37	3 200 000,00	3 179 956,40
3033	Fonds de concours aux communes membres	3 300 000,00	450 000,00		396 500,00	1 270 000,00	846 500,00	483 000,00
3034	Requalification de l'espace urbain	2 640 000,00	100 000,00	62 000,00			162 000,00	154 710,00
3035	Création salle de sports à dominante sports de combat	1 650 000,00	50 000,00		-50 000,00		0,00	
3036	Réflexions et Programmation Site Office de Tourisme Intercommunal	700 000,00	50 000,00				50 000,00	
		79 773 363,38	21 297 000,00	0,00	0,00	14 662 946,52	21 697 000,00	18 306 486,14

Chapitre 27 : Autres Immobilisations Financières (466 €)

Remboursement de caution (489,77 €).

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : (8 017.12 €)

Les dépenses dans ce chapitre sont des écritures de régularisation d'avance versée dans le cadre de marchés, l'écriture est équilibrée en recette d'investissement au même chapitre.

Le montant total des réalisations en dépenses d'investissement (hors emprunts et écritures d'ordres et RAR) s'élève à **20 482 016.77 €**, pour un montant voté au Budget 2025 de 24 922 198.11 €, soit un taux de réalisation de **82%**.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **17 456 617.17 €** (hors restes à réaliser) et sont détaillées comme suit :

Chapitre 13 : Subventions d'investissement 6 105 360.12€

Ce chapitre est constitué par les différentes subventions perçues au titre des différentes opérations d'investissement réalisées et notamment :

- Terrain multi activité Spaziu spurtivu Roger Poggi Financement DPV : **12,9 K€** ;
- Financement Contrat d'Objectif Territorial : **75 K€**
- Financement Travaux ZAC Erbajolo **3,4 K €**
- Financement CDC Pelouse Rugby Volpajo : **366 K€**
- financement DPV Cosec Arinella : **300,6 K€**
- Financements Etat FNADT Requalification secteur Toga : **57,9 K€** ;
- Financements Etat FNADT Friches Mattei : **45,6 K€**
- Financements DPV Installation sol COSEC Pepito Ferretti : **6,4 K€**
- Financement Comité régional des pêches **10 K€**
- Financement CDC pour rénovation et équipements sportifs : **56,4 K€**
- Financement Fond vert études démantèlement de la step nord : **37,8 K€**
- Financement Préfecture pour la modernisation du stade A. Cesari : **5,43 M€**

Les Restes à Réaliser (RAR) 2 820 507,83 € :

Les restes à réaliser (RAR) en recettes d'investissement correspondent aux recettes engagées (arrêtés attributifs pris) et liées à des dépenses justifiées auprès des financeurs, mais non perçues au 31 décembre. Ils sont reportés au budget 2026 et s'ajoutent aux recettes nouvelles, seules soumises au vote.

-Chapitre 13 : Subventions d'investissement (2 466 272,04 €).

Les restes à réaliser au chapitre 13 s'élèvent à 2 466 272,04 € qui correspondent à des subventions engagées à percevoir sur le Centre Technique Communautaire, le Stade A. Cesari, le Cosec de l'Arinella et le PET.

-Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » (354 235,79 €) correspond, en restes à réaliser, au prêt accordé à la SEM Bastia, dont le solde est attendu en 2026 au regard des éléments de bilan de fin de concession de la SEM Bastia Aménagement

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves 7 844 477,53€

Ce chapitre comprend, d'une part, la recette perçue au titre du FCTVA (art. 10222), pour un montant de 2 722 075,94 €, calculée au taux de 16,404 % sur les dépenses d'investissement réalisées, et, d'autre part, l'affectation de 5 122 401,99 € en provenance de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au titre de l'exercice 2025 (art. 1068).

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (3 504 779,52€ €)

Ce chapitre est constitué de l'emprunt de 3,5 M€ qui a été contractualisé conformément à la délibération du 22/09/2025, afin de financer les investissements non couverts par les recettes d'investissement disponibles (autofinancement, subventions, FCTVA).

On retrouve aussi sur ce chapitre les dépôts de caution dans le cadre des conventions de mise à disposition des locaux sur les sites AVVIA et ZAE pour un montant de 4116€.

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections (2 729 882 ,39 €)

Nous retrouvons ici la somme des dotations aux amortissements d'un montant de **1 595 115,21 €**, ainsi que les sommes titrées dans le cadre de l'étalement des pénalités de remboursement des deux emprunts renégociés 36 099,71 €.

Nous retrouvons en section d'investissement les régularisations d'écritures de cessions (différence sur réalisation) correspondant à la vente de terrains de la ZAE pour un montant **1 098 667,47€**.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : (8 017,12 €)

Les recettes dans ce chapitre sont des écritures de régularisation d'avance versée dans le cadre de marchés, l'écriture est équilibrée en dépense d'investissement au même chapitre

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur :

Le CFU 2025 du budget principal qui présente les résultats suivants :

Recettes réalisées : 63 288 240.01 €

Dépenses réalisées : 55 300 991.23 €

Soit un résultat brut de clôture 2025 de 7 987 248,78 €

Et un résultat net de clôture 2025 de 10 016 907.00 €

(RAR dépenses 790 849,61 € et RAR recettes 2 820 507,83 €)

Le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 14 460 092,76€

Dépenses : 14 301 694,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 1 772 481,96 €

Le résultat reporté 2024 s'élève à : 132 306,60 €

Dépenses : 1 196 798,08 €

Résultat Brut : 734 081.72 €

ETATS DES RESTES A REALISER :

Recettes : 80 522,86 €

Dépenses : 533 143,62 €

Résultat net de Clôture : 281 460,96 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 14 301 694,92 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **14 301 694,92 €**. Elles regroupent :

- Les dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de **13 686 854,85 €**
- Les dépenses d'ordre de **614 840,07 €**

Le résultat des chapitres se présente comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général (1 232 223,86 €) soit une diminution de (-21%) *par rapport à 2024(-332 K€)*

Les charges à caractère général s'établissent à **1 232 223,86 €** elles représentent **9%** des dépenses réelles de fonctionnement (*contre 11 % en 2024*).

Les dépenses du chapitre 011 traduisent le fonctionnement courant des services communautaires, fortement marqué par les activités opérationnelles de terrain.

Le poste principal concerne la réparation et l'entretien des véhicules (320 K€), ainsi que les carburants (274 K€), qui constituent les deux principaux postes liés à la continuité des interventions des services de la Collecte.

Les locations immobilières (238 K€) et la participation à la collectivité de rattachement (150K€) représentent également des charges structurantes du fonctionnement.

Les autres dépenses concernent les moyens courants des services : fournitures et petits équipements (environ 85 k€), habillement (49K €), nettoyage des locaux (30 K€), ainsi que les fluides, avec l'électricité (20K€) et l'eau (6K€).

Enfin, les prestations de services, la formation et diverses charges de fonctionnement complètent ce chapitre pour environ 30 k€, contribuant au bon fonctionnement et à l'adaptation des services.

Chapitre 012 : Charges de personnel (5 533 217,69 €)

Le chapitre 012 du budget collecte s'établit à 5 533 218,00 € en 2025 et représente 40% des dépenses réelles de fonctionnement contre 39% en 2024.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs structurels et conjoncturels.

D'une part, la progression de la masse salariale résulte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui correspond à l'évolution naturelle des rémunérations liée à l'ancienneté des agents et aux avancements de grade, même à effectif constant.

D'autre part, des mouvements d'effectifs contribuent à cette hausse, avec un coût lié aux recrutements estimé à 38 610 €, ainsi qu'un effet en année pleine des recrutements intervenus en 2024, représentant 32 838 €.

Par ailleurs, l'augmentation significative des cotisations patronales à la CNRACL, dont le taux passe de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025, engendre un surcoût de 133 340,18 €, constituant un des principaux facteurs d'évolution du chapitre.

En outre, la revalorisation du régime indemnitaire, notamment à travers la révision des modalités de l'IFSE et la prise en compte accrue de l'expérience professionnelle, se traduit par une hausse des dépenses, de +51K€ par rapport à 2024.

Enfin, d'autres éléments participent à cette dynamique haussière, tels que l'augmentation du coût des heures supplémentaires (IHTS) ainsi que la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants au 1er janvier 2025.

Ainsi, l'évolution du chapitre 012 s'explique principalement par des mesures réglementaires, des décisions locales en matière de ressources humaines et des effets mécaniques de la masse salariale, la gestion maîtrisée des décisions internes ont permis de maîtriser la progression à +3%.

Chapitre 65 : Charges de gestion (6 888 089 €)

Ce poste représente 50% des dépenses réelles de fonctionnement (50% en 2024) et correspond à la contribution versée au SYVADEC.

Jusqu'en 2024 le Syvadec reversait sous forme de recettes à la CAB les produits issus des éco-organismes et ventes de matériaux. Ces reversements se sont avérés élevés en 2022 et 2023 avec plus d'1 M€.

A partir de 2024, la CAB ne perçoit plus ces produits. Ils viennent en atténuation de la participation versée par la CAB au syndicat.

Ceci justifie la diminution de la cotisation au SYVADEC compensée des recettes.

Chapitre 66 : Charges financières (21 493.90 €)

Ce chapitre comprend le remboursement des d'intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Charges spécifiques (1 830.40 €)

Ce chapitre correspond à des régularisations d'annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 1 830.40 €

Chapitre 68 : Dotation aux provisions et dépréciations (10 000 €)

Dans le cadre des contentieux administratifs une provision de 10 000€ a été constituée.

Chapitre 042 : Operations d'ordres de transfert entre sections (614 840.07 €)

Dans ce chapitre est enregistrée la dotation aux amortissements pour un montant de 614 840.07 €.

Recettes : 14 460 092.76 €

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 460 092.76 €

Chapitre 70 : Produits des services (1 731 414.43 €)

Dans ce chapitre sont inscrits les montants de Redevance spéciale 2025 : (1 731 414.43 €)

Pour rappel, la Redevance Spéciale est un dispositif qui vise à assurer une facturation en fonction du service rendu aux professionnels et aux administrations ayant recours au service public de gestion des déchets.

Suite aux décisions du Conseil Communautaire de la CAB, les tarifs de la redevance spéciale progressent jusqu'en 2027.

Ces recettes représentent 12% des recettes réelles de fonctionnement contre 11% en 2024.

Chapitre 013 : Atténuation de charges (67 456.67 €)

A ce chapitre figurent les remboursements au titre de la prise en charges des arrêts de travail pour un montant de 67 456.67 €.

Ces recettes représentent -de 1% des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 731 : Fiscalité locale (12 614 754 €)

Le chapitre 731 est composé de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ; 12 614 754 €). Cette recette fiscale constitue la principale recette pour le financement de cette compétence : elle représente 87% des recettes réelles de fonctionnement en 2025.

En 2025, le produit de TEOM progresse de +4,1% par rapport à 2024. Cette hausse est exclusivement due à la revalorisation des valeurs locatives (+1,7% en 2025) et à la croissance physique de l'assiette fiscale de TEOM ; la CAB n'ayant pas fait évoluer son taux d'imposition de TEOM (stable à 16,36%).

Ces recettes représentent 87% des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 74 : Dotations et participations (- 35 754.38 €)

Le solde négatif constaté sur le chapitre résulte du décalage entre les opérations de contre-passation des rattachements effectués au titre de l'exercice 2024 et les encaissements intervenus en 2025 (subventions OEC, conventions diverses, FCTVA et soutien communication), conformément aux principes de rattachement des produits à l'exercice et de sincérité comptable.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : (82 222.04 €)

Le chapitre 75 est constitué majoritairement d'opérations exceptionnelles et non reconductibles, comprenant des indemnités de sinistres, des remboursements divers et des opérations de régularisation comptable. Il est fortement impacté par des écritures de contre-passation de rattachements antérieurs, traduisant un effet de cycle comptable sans incidence sur la structure pérenne des recettes.

Ces recettes représentent 0.5% des recettes réelles de fonctionnement

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 196 798,08 €

Les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent à **1 196 798,08 €** (hors restes à réaliser).

*Les restes à réaliser figurent pour un montant de **533 143,62 €***

Le résultat des chapitres se présente comme suit :

Chapitre 16 : Emprunts en euros (12 582,58 €).

A ce chapitre figure le remboursement du capital de la dette à hauteur de **12 582,58 €** (1% des dépenses réelles d'investissement).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (1 184 215,50 €)

(Ce chapitre représente **99%** des dépenses réelles d'investissement et comprend notamment) :

Le chapitre 21 relatif au budget collecte représente un volume global d'investissement de 1 184 215,50 €, traduisant un effort significatif de modernisation et de structuration du service public de gestion des déchets.

Les dépenses sont principalement concentrées sur le renouvellement du parc de véhicules et matériels roulants, pour un montant estimé à environ 640 000 €, comprenant notamment l'acquisition de véhicules de collecte, de véhicules utilitaires électriques et de matériel ampliroll, contribuant à la modernisation et à la transition du service.

Le deuxième poste majeur concerne les équipements de collecte, conteneurs et bacs roulants, pour un montant d'environ 190 000 €, visant à harmoniser et renforcer les dispositifs de collecte sur l'ensemble du territoire.

Les bornes de tri et équipements multi-flux représentent un investissement d'environ 95 000 €, traduisant la montée en puissance du tri sélectif à la source et du déploiement des points d'apport volontaire.

Les prestations de collecte externalisées et opérations de maintenance s'élèvent à environ 120 000 €, assurant la continuité opérationnelle du service.

Enfin, le chapitre intègre des investissements relatifs à la filière biodéchets pour 35 584 €, ainsi que des dépenses d'infrastructures, aménagements et équipements techniques pour environ 25 000 €, complétées par divers équipements et fournitures.

Cet ensemble traduit une dynamique d'investissement fortement orientée vers la modernisation du parc, la structuration des équipements de collecte et le développement des filières de tri et de valorisation, dans une logique d'optimisation progressive du service public de collecte.

Les restes à réaliser sur ce chapitre figurent pour un montant de 533 143,62 € :

Les restes à réaliser du chapitre 21 relatif au budget collecte s'élèvent à environ 533K€ le poste principal concerne l'aménagement des points de collecte porté par la Ville de Bastia, pour un montant de 45K€ correspondant à des opérations de structuration et d'optimisation des espaces dédiés à la collecte.

Une part significative des restes à réaliser est également liée au renouvellement du parc de véhicules de collecte, avec l'acquisition de bennes à ordures ménagères (BOM) de 16 tonnes et 19 tonnes via l'UGAP, pour un montant global d'environ 488 K€ €, traduisant la poursuite de la modernisation du matériel roulant.

Les équipements de collecte et conteneurs représentent un second ensemble structurant, incluant la fourniture de bacs roulants, abris bacs et corbeilles de tri, pour un montant d'environ 45 K€, contribuant à l'harmonisation et à la montée en qualité du dispositif de collecte.

Enfin, les restes à réaliser intègrent des prestations ponctuelles de collecte et opérations curatives résiduelles, pour des montants marginaux, ainsi que des équipements complémentaires de tri et de pré-collecte.

Recettes 1 772 481,96 €

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **1 025 335.29 €** (hors restes à réaliser) et sont détaillées comme suit :

*Le résultat reporté de 2024 s'élève à **132 306.60 €***

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (404 655.35 €)

*Les restes à réaliser sur ce chapitre s'élèvent à **80 522.86 €**.*

Les recettes d'investissement du chapitre 13 encaissées en 2025 s'élèvent à environ 404 655.35 €, provenant de plusieurs partenaires institutionnels en soutien aux investissements du service collecte.

La Collectivité de Corse (180 204 €) finance principalement le renouvellement du parc de véhicules de collecte (bennes à ordures ménagères et véhicules ampliroll).

CITEO (165 308.71 €) contribue au financement des actions liées à la gestion des déchets abandonnés et à la propreté urbaine dans le cadre de la REP.

L'ADEME (11 125 €) soutient des actions de transition et d'optimisation de la gestion des déchets.

Enfin, l'Office de l'Environnement de la Corse (48 000 €) finance des actions de prévention et de développement du compostage et des biodéchets.

Chapitre 16 : Emprunts 400 000 €

Le chapitre 16 en recettes d'investissement, pour un montant de **400 000 €**, correspond au second versement de l'emprunt contractualisé en 2024(900K€)

Cette recette s'inscrit dans le cadre du financement des investissements de la collectivité et vient compléter les ressources mobilisées pour assurer la réalisation des opérations prévues.

Chapitre 10 : Dotations fonds divers (220 679.94 €)

Les recettes inscrites sur ce chapitre concernent le montant perçu en termes de FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement réalisées : 220 679.94€.

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections (614 840.07 €)

Nous retrouvons ici le montant des dotations aux amortissements qui s'élève à 614 840.07 €.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur :

Le CFU 2025 du budget de la Collecte et des Déchets qui présente les résultats suivants :

Recettes réalisées : 16 232 574,72 €

Dépenses réalisées : 15 498 493.00 €

Soit un résultat brut de clôture 2025 de 734 081,72 €

Et un résultat net de clôture 2025 de 281 460,96 €

(RAR dépenses 533 143,62 € et RAR recettes 80 522,86 €)

Le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 7 459 342,77 €

Dont report de l'exercice 2024 : 553 880,57 €

Dépenses : 7 139 152,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 1 802 179,26 €

Dont report de l'exercice 2024 : 1 204 654,39 €

Dépenses : 493 791,77 €

Résultat Brut de Clôture 2025 : 1 628 577,83 €

ETAT DES RESTES A REALISER

Recettes : 252 230€

Dépenses : 829 760,32€

Résultat Net de Clôture 2024 : 1 051 047,51 €

Dépenses : 7 139 152,43 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7 139 152,43 €**. Elles regroupent :

- Les dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de **6 638 523,43€**
- Les dépenses d'ordre de **500 629€**

Les dépenses de fonctionnement sont décomposées comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général (173 503.89 €)

Les frais de nettoyage des abribus et équipements voyageurs pour un montant de **21 K€**, incluant les prestations de nettoyage des abris voyageurs et totems ;

La maintenance du système de billettique et des équipements associés pour un montant d'environ **40 K€**.

Les dépenses relatives aux études, à l'ingénierie et à l'assistance technique transport (AMO DSP, SDAT, prestations de conseil et d'ingénierie) pour un montant d'environ **55 K€** ;

Les dépenses liées aux projets européens et coopérations techniques (SVIARE / INTERREG / assistance projet) pour un montant d'environ **25 K€** ;

Les dépenses de fonctionnement courant (signalétique, fournitures, communication, insertions administratives) pour un montant d'environ **10 K€** ;

Les frais de déplacements, missions et séminaires pour un montant d'environ **4 K€** ;

Les opérations de régularisation comptable (contre-passations de rattachements et écritures techniques) pour un montant d'environ **18 K**

Ce chapitre représente **2.6%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 012 : Les charges de personnel s'élèvent à (177 485.46 €)

Il s'agit du personnel payé par le budget principal et facturé au budget des transports.

Ce chapitre représente **2,6%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 65 : Autre charges de gestion : (6 276 601.75 €)

Figurent à ce chapitre, la contribution financière 2025 et la compensation tarifaire versées au délégataire ainsi que les frais liés au crédit-bail.

Ce chapitre représente **94.5%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 66 : Intérêts des emprunts (10 923.33 €)

Ici nous retrouvons les charges financières des emprunts.

Chapitre 042 : Opération d'ordre, transfert entre sections (500 629 €)

Le chapitre 042 constate le montant des dotations aux amortissements pour 429 K€ ainsi que l'étalement de l'indemnité de remboursement de l'emprunt renégocié en 2019 pour 71 K€.

Recettes : 7 459 342,77€

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **7 459 342.77 €**. Elles regroupent :

- Les recettes réelles de fonctionnement pour un montant de **6 786 921.20€**
- Les recettes d'ordre de **118 541€**
- Le solde reporté de 2024 : **553 880.57€**

Les recettes de fonctionnement sont décomposées comme suit :

Chapitre 70 : Ventes de produits (157 424.67 €)

Ce chapitre comprend les cotisations des communes de Brando (72 393,42 €) Marana Golo (64 386.45 €) et SISCO (20 644.80 €) suite à l'extension des lignes de transports.

Ce chapitre représente **2,3%** des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 73 : Produits issus de la fiscalité (6 276 601.75 €) soit une augmentation du VM de +5.6% par rapport à 2024.

Le chapitre 73 est constitué quasi-entièrement par le versement mobilité, il est complété par les versements de la MSA. Le Versement mobilité s'élève à 6 117 927.90 € et les versements MSA à 87 889.96 €.

Ce chapitre représente **92.5 %** des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 74 : Subvention d'exploitation (364 643.78 €)

Il s'agit ici de la dotation générale de décentralisation versée par l'Etat dans le cadre du financement des autorités organisatrices de la mobilité. (268 499€)

Ainsi qu'au versement d'une subvention du FEDER dans le cadre des projets européens financés à hauteur de 80% : 29.5K€

La CAB, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité locale, bénéficie de l'affectation de crédits issus du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, lesquels constituent une recette de fonctionnement inscrite à ce chapitre pour un montant de 66.6K€.

Ce chapitre représente **5.3 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (59 034,89 €)

Sur le chapitre 75 apparaissent les sommes liées au versement de la compensation concernant le relèvement du seuil des entreprises assujetties au versement mobilité (59 034,89 €).

Ce chapitre représente moins de **1 %** des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 002 : Résultat d'Exploitation reporté (553 880.57 €)

Ce chapitre concerne le résultat reporté 2024.

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre section (118 541 €)

Ce chapitre représente la quote-part de des subventions d'investissement en recettes d'ordre de fonctionnement afin d'être en conformité avec le plan comptable.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 493 791,77 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **375 250.77 €** (hors restes à réaliser).

Les dépenses d'ordre : **118 541€**

*Les restes à réaliser figurent pour un montant de **829 760.32 €***

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 7 800€

Une étude relative au Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports (SDAT) a été engagée pour un montant de 7 800 €, visant à définir et structurer les actions d'amélioration de l'accessibilité du réseau de transport.

Les restes à réaliser sur ce chapitre s'élèvent à 7 170.73€

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (95 770.73 €)

Le montant des dépenses réalisé sur ce chapitre concernent essentiellement des acquisitions et installation de fourniture d'abris urbains. (96K€)

*Les restes à réaliser sur ce chapitre s'élèvent à **822 589.59 €**.*

Les restes à réaliser du chapitre 21 « Immobilisations corporelles – Transport » traduisent la poursuite des investissements en faveur de la modernisation du réseau et de la transition énergétique.

L'opération principale concerne l'acquisition de deux navettes électriques pour **734 242,06 €**, dont le financement est partiellement assuré à hauteur de **128 000 € par SAVENERGY**, confirmant le soutien aux mobilités décarbonées. Les autres dépenses portent sur des aménagements d'infrastructures de transport (abris voyageurs, signalétique et équipements associés) pour un total d'environ **85 000 €**, contribuant à l'amélioration du confort, de l'accessibilité et de l'information des usagers.

Ces engagements illustrent une dynamique d'investissement centrée sur la modernisation du matériel roulant et l'amélioration des infrastructures de transport.

23 : Opération TCSP : (77 112 €)

Ce chapitre comprend les dépenses relatives aux études sur l'opération TCSP. **AP N°3001**

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (194 568.04 €)

Ce chapitre concerne le remboursement du capital restant dû d'un montant 194 568.04 € pour l'exercice 2025.

Chapitre 040 : Dépenses d'Ordre entre sections (118 541 €)

Ce chapitre représente la quote-part de des subventions d'investissement en dépenses d'ordre (=recette d'ordre de fonctionnement chapitre 042).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à : **96 895.87€**

Les recettes d'ordre : **500 629€**

*L'excédent reporté de 2024 s'élève à **1 204 654.39 €***

*Les restes à réaliser figurent pour un montant de **252 230€***

Chapitre 13 : Subvention d'investissement : (63 752 €)

Ce montant de recette au chapitre 13 représente le versement de l'arrêté de l'état pour le financement des Etudes du TCSP pour un montant de 63 752€.

Chapitre 10 : Dotation, fonds divers et réserves (33 143.87 €)

Il s'agit ici de la recette de FCTVA de l'exercice.

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entres sections (500 629 €)

On retrouve ici les sommes mandatées en fonctionnement au chapitre 042 : Dotations aux amortissements (429 K€) et l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipée (71 K€).

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur :

Le compte Financier unique 2025 du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui présente les résultats suivants :

Recettes réalisées : 9 261 522.03 €

Dépenses Réalisées : 7 632 944,20 €

Soit un résultat brut de clôture 2025 de : 1 628 577,83 €

ETAT DES RESTES A REALISER

Recettes : 252 230€

Dépenses : 829 760,32€

Et un résultat net de clôture 2025 de 1 051 047,51 €

Le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 2 347 761,99 €

Dont report de l'exercice 2024 : 903 092,12 €

Dépenses : 971 268,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 491 237,54 €

Dont report de l'exercice 2024 : 114 707,08 €

Dépenses : 225 378,66 €

Résultat Brut de Clôture 2024 : 1 642 352,28 €

ETAT DES RESTES A REALISER

Recettes : 140 460 €

Dépenses : 322 733,10 €

Résultat Net de Clôture 2024 : 1 460 079,18 €

Dépenses : 971 268,59 €

Les dépenses de fonctionnement sont décomposées comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général (542 933.05 €)

Les dépenses de fonctionnement du budget GEMAPI, relevant du chapitre 011, traduisent une activité soutenue de gestion, d'entretien et de restauration des cours d'eau ainsi que des dispositifs de prévention des risques.

Elles se caractérisent principalement par des travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques (débroussaillage, bûcheronnage, restauration de sections de cours d'eau, entretien de canaux), réalisés par plusieurs prestataires spécialisés, pour un montant global largement majoritaire du chapitre.

S'y ajoutent des missions d'études et d'ingénierie (investigations hydrauliques, accompagnement stratégique, élaboration de cahiers des charges et plans de gestion), ainsi que des prestations de surveillance et de suivi des cours d'eau (radar, dispositifs Sentinel Flow).

Le budget intègre également des frais de fonctionnement courant et logistique (carburant, fournitures, déplacements, matériel), ainsi que des prestations de conseil et d'assistance juridique et technique, nécessaires à la conduite des projets GEMAPI.

Enfin, des dépenses de communication et d'outils numériques (information des populations, systèmes d'alerte) complètent l'ensemble.

Globalement, ces dépenses traduisent une politique active de gestion des milieux aquatiques, combinant interventions opérationnelles sur le terrain, expertise technique et actions de prévention des risques.

Ce chapitre représente **56%** des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 012 : Les charges de personnel s'élèvent à (340 000 €)

Il s'agit du personnel payé par le budget principal et facturé au budget GEMAPI.

Ce chapitre représente **35%** des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 014 : Atténuation de produits (85 270 €)

A ce chapitre figurent les reversements de fiscalité trop perçu en 2024 au titre de la taxe Gemapi.

Chapitre 042 : Opération d'ordre, transfert entre sections (3 065,54 €)

Il s'agit de la Dotation aux amortissements (**3 065,54 €**)

Recettes : 2 347 761,99 €

L'excédent de fonctionnement reporté (002) est de 903 092.12 €, et les recettes sont composées uniquement de recettes réelles de fonctionnement : 1 444 669.87 €.

Chapitre 731 : Fiscalité locale (952 037 €)

Le produit de la taxe GEMAPI perçu au titre de l'exercice 2025 s'élève à 952 037 €, en légère augmentation par rapport à 2024. (2%).

Chapitre 74 : Dotations et participations (492 932.87 €)

Le chapitre 74 est constitué principalement des attributions de compensation versées par les communes membres à la Communauté d'Agglomération au titre de la compétence GEMAPI, pour un montant de **285 855 €**.

Il intègre également les remboursements de **FCTVA sur les dépenses de fonctionnement**, perçus à hauteur de **58K€** ainsi que plusieurs financements externes venant soutenir les actions engagées, notamment dans le cadre de

programmes européens (INTERREG – projets ADAPWISE et PROTERINA) et de dispositifs nationaux (PAPI, Fonds Vert).

L'ensemble de ces recettes porte le total du chapitre 74 à **492 632,87 €**, traduisant une diversification des sources de financement et un recours accru aux dispositifs partenariaux pour accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 225 378,66€

Les dépenses d'investissement constituées de dépenses réelles.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (225 378.66 €)

Les dépenses du chapitre 20 s'inscrivent principalement dans des missions d'études, d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, indispensables à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et à la structuration des futurs investissements.

Une part significative des crédits concerne l'**élaboration du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)**, avec des prestations d'AMO confiées à des bureaux d'études spécialisés, complétées par des études techniques préalables (géotechniques, diagnostics amiante, études hydrauliques).

Le chapitre comprend également des missions d'ingénierie liées à des opérations spécifiques (recalibrage d'ouvrages, études de faisabilité, interventions foncières), traduisant l'avancement des projets opérationnels.

Enfin, des dépenses plus ponctuelles, telles que l'acquisition de logiciels techniques (AutoCAD), viennent soutenir les capacités internes de pilotage et de suivi des opérations.

Dans l'ensemble, ces dépenses traduisent un effort structurant en amont des travaux, visant à sécuriser les projets, améliorer la connaissance des risques et planifier les interventions dans le cadre de la politique GEMAPI.

*Les restes à réaliser sur ce chapitre s'élèvent à **322 733.10 €**. Et concernent des frais d'études dans le cadre du PAPI et des projets INTERREG.*

Recettes : 491 237,54 €

Les recettes d'investissement sont constituées :

De recettes réelles : **373 464.92€**

De recettes d'ordre : **3 065.54€**

Du report de 2024 : **114 707.08€**

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (27 336 €)

Il s'agit d'une de la recette perçue au titre de l'action PAPI pour un montant de 27K€.

*Les restes à réaliser sur ce chapitre s'élèvent à **140 460€** et concerne un financement PAPI.*

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (346 128.92 €)

Ce chapitre contient la part d'excédent de fonctionnement capitalisé : 346 K€ (Cette somme correspond à l'affectation du résultat 2024, article 1068)

Chapitre 040 : Opérations ordre transfert entre sections (3 065,54 €)

Il s'agit de la Dotation aux amortissements **3 065,54 €**

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur :

Le Compte Financier 2025 du Budget annexe GEMAPI qui présente les résultats suivants :

Recettes réalisées : 2 838 999,53 €

Dépenses Réalisées : 1 196 647,25 €

Soit un résultat brut de clôture 2025 de : 1 642 352 ,28 €

ETAT DES RESTES A REALISER

Recettes : 140 460.00€

Dépenses : 322 733,10€

Et un résultat net de clôture 2025 de 1 460 079,18 €